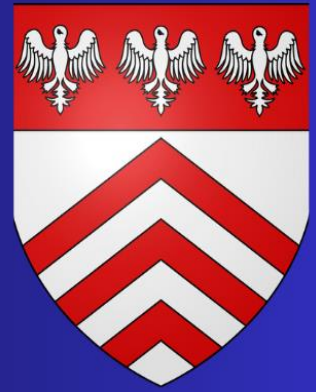


2023



BENNEY INFOS

Le rendez-vous annuel
avec l'actualité du village.

SOMMAIRE

- 2 **Le Mot du Maire**
- 3 **Le Budget de la Commune**
- 5 **Les Travaux**
- 6 **Une Crèche Réhabilitée et Agrandie**
- 8 **La Forêt**
- 9 **Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Pulligny**
- 10 **Le Syndicat Intercommunal des Fontaines du Madon**
- 12 **Collecte Solidarité Maroc**
- 13 **Les Restos du Cœur**
- 15 **Le Comité des Fêtes**
- 17 **Le Syndicat Scolaire**
- 18 **L'Ecole**
- 22 **Les Associations du village**
 - 22 **Péris'Cool**
 - 23 **Planet'Ados**
 - 24 **Les Globes Trotters**
 - 24 **Le Club des Aînés**
 - 25 **Les Mirabelles**
 - 26 **Rando-Club des 3 Vallées**
 - 28 **G.S.H.B.**
 - 31 **Le Ménil St Michel**
 - 32 **Le Culte**
- 34 **Autres Infos**
 - 34 **Petit Guide de l'Urbanisme**
 - 35 **Petit Guide de la Déclaration Préalable**
 - 36 **Jour de Collecte des déchets**
 - 36 **Jeunes diplômés 2023**
- 37 **Etat Civil**
- 38 **Les Artisans et Entrepreneurs du Village**
- 39 **Les Contacts Utiles**



LE MOT DU MAIRE

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons bonne lecture et découverte de cette édition 2023 du Benney'Infos.

2023, une crèche réhabilitée et agrandie !

A côté de nos habituelles manifestations, la soirée théâtre, fin mars, « *Et Dieu créa les Fans* », la chasse aux œufs à Pâques, cette année, à l'aire de loisirs de Saint-Remimont, le vide greniers, de retour en diurne, animée par une équipe renforcée tout de vert vêtue, la soirée du 13 juillet où moins de personnes étaient présentes et la 10ème marche de Nuit où, anniversaire fêté par un feu d'artifice, l'animation phare de 2023, aura été sans nul doute la réhabilitation et l'agrandissement des locaux de la crèche.

Durant tout l'été et, encore cet automne, les curieux ont pu constater une forte activité devant le numéro 6 de la crèche. Depuis 2020, le dossier était en réflexion avec le C.A.U.E (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), dont l'objectif était d'aboutir à un projet de réhabilitation des locaux de la crèche, intégrant les nouveaux besoins et les normes actuelles dont celles de la P.M.I (Protection Maternelle et Infantile). C'est une réhabilitation complète des espaces intérieurs tant pour les enfants que pour la direction et les personnels qui a été réalisée, également le changement du mode de chauffage avec deux pompes à chaleur et un système de ventilation double flux.

A terme, la nouvelle crèche pourra accueillir 22 à 25 enfants contre 20 actuellement. Le chantier, d'un montant de 392.000 € HT, est financé par la commune et ses partenaires avec un résultat obtenu de 80% de subventions !

Afin d'éviter une interruption du service, tant pour les enfants que pour le personnel de l'association, des modules techniques ont été installés sur le parking de la salle des fêtes pour maintenir le service durant toute la durée du chantier. Celui-ci débuté le 10 juillet est désormais terminé et, après les formalités administratives et techniques requises, les enfants seront accueillis, début janvier, dans des locaux entièrement rénovés et équipés.

Merci à tous ceux qui se sont impliqués dans ce beau projet !

Comme souhaité par les Aînés, les membres de la commission Solidarité organiseront le Repas des Aînés le 21 janvier et distribueront les Colis des Aînés la semaine suivante.

En même temps, 2023 a vu le remplacement d'un battant de la cloche n°3 à l'église, la création de caissons intérieurs à la salle des fêtes pour enrayer les phénomènes de condensation, la réfection des peintures et le changement de tous les luminaires dans les vestiaires du GSHB, le remplacement de 2 poteaux incendie et la création d'un 3ème afin de renforcer la défense incendie, la suppression d'une chaudière fioul par 2 pompes à chaleur pour alimenter les appartements communaux et l'installation de radiateurs électriques dans la salle des aînés et enfin, l'isolation à 1 €, des combles des 4 bâtiments communaux.

2024 sera une année de transition avec la mise en œuvre effective de la crèche, la signature de la convention de répartition des responsabilités et charges avec l'Etat concernant le pont de l'autoroute, celui vers la forêt et, en septembre, la 1ère Fête d'Automne.

Celle qui devait avoir lieu le week-end du 23 septembre, place de la fontaine où manèges, friandises, jeux pour enfants, concert et guinguette étaient réservés ! Mais qui face à l'opposition de certains riverains a dû être annulée ! Une déception qui ne nous empêchera pas, de proposer à nouveau cette fête qui s'installera sur le parking de la salle des fêtes.

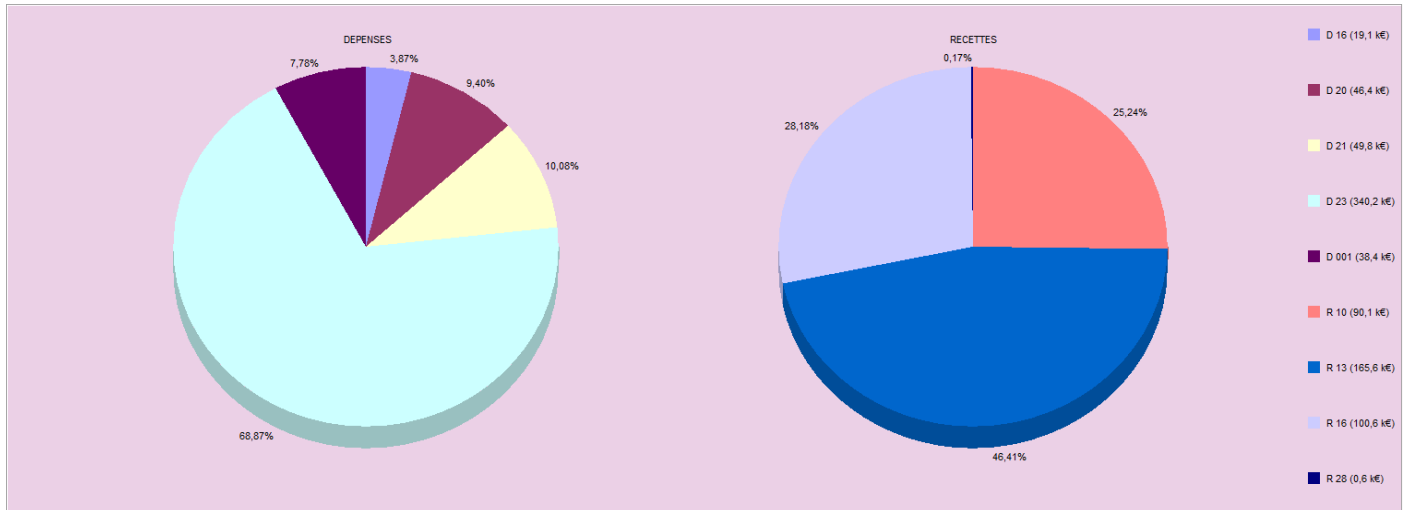
Que 2024 vous apporte joie et bonheur, réalise les vœux qui vous tiennent à cœur.

Belle et heureuse année 2024.

Jean-Marc BOULANGER, Maire.

LE BUDGET de la COMMUNE 2023

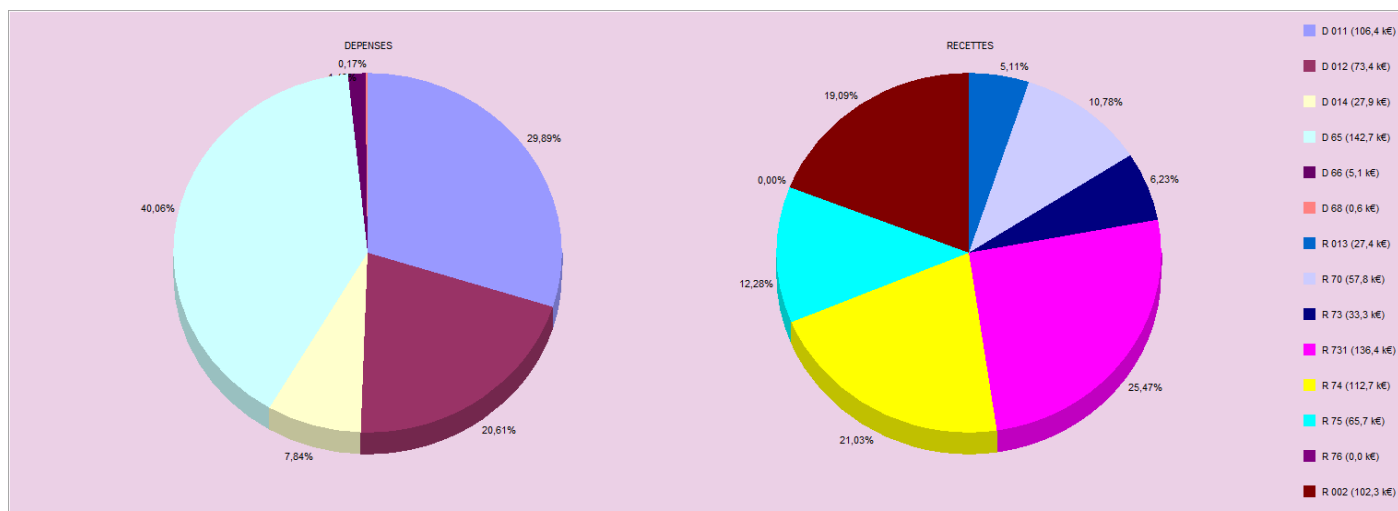
Vue d'ensemble réalisé par chapitre d'investissement en dépenses et recettes



<i>Dépenses d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	19 106, 60 €
20	Immobilisations incorporelles	46 427, 88 €
21	Immobilisations corporelle.	49 759, 84 €
23	Immobilisations en cours	340 155, 47 €
001	Déficit d'investissement reporté	38 425, 00 €
	TOTAL DEPENSES	493 874, 79 €

<i>Recettes d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	90 080, 37 €
13	Subventions d'investissement reçues	165 636, 98 €
16	Emprunts et dettes assimilés	100 560 €
28	Amortissements des immobilisations	620,95 €
	TOTAL RECETTES	356 898, 30 €

Vue d'ensemble réalisé par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	106 432, 67 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	73 416, 65 €
014	Atténuations de produits	27 906, 00 €
65	Autres charges de gestion courante	142 652, 14 €
66	Charges financières	5 109, 40 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	620, 95 €
	TOTAL DEPENSES	356 137, 81 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	27 383, 86 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	57 757, 74 €
73	Impôts et taxes	33 340, 72 €
731	Impositions directes	136 423 €
74	Dotations, subventions et participations	112 656, 95 €
75	Autres produits de gestion courante	65 742, 07 €
76	Produits financiers	3, 00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	102 266, 79 €
	TOTAL RECETTES	535 574, 13 €

LES TRAVAUX 2023

Travaux d'isolation à la salle des fêtes :

Création de caissons intérieurs le long des fenêtres métalliques afin d'enrayer les phénomènes de condensation. Prestations réalisées par l'entreprise PCML pour un prix de 1.470 euros ttc.

Bâtiments communaux :

Au cours du printemps, ce sont trois des quatre bâtiments communaux qui ont bénéficié d'une **isolation des combles** à 1 euro via la société Eurocombles et la bienveillance de nos locataires respectifs.

Equipements sportifs - Groupe Sportif Haroué Benney :

Peinture intérieure des locaux fournie par la commune et réalisée par les membres du club. **Remplacement de tous les luminaires** par l'entreprise Electricité E.GERARD pour un montant de 902,69 euros ttc.

Square :

L'arbre à livres, installé au square, a fait l'objet de plusieurs actes de vandalisme ; tentative de feu des ouvrages, vol/dégradation des étagères ! **C'est affligeant !**

Prévu en 2023, l'opération pour sécuriser l'espace jeux en y installant des **barrières de protections supplémentaires**, en prolongement des barrières existantes, sera réalisée en 2024.

Défense Incendie :

Remplacement de **deux poteaux incendie** ; rue de l'Eglise (plus normé) et route d'Ormes (défectueux). Et, création **d'un nouveau point d'eau** ; poteau incendie au carrefour de la rue de la Chapelle et de la route de Ceintrey. Travaux exécutés par la SAUR pour un coût de 12.360 euros ttc pour lesquels une subvention de l'Etat (DETR) a été donnée pour 3.090 euros.

Travaux à l'Eglise :

Remplacement du **battant de la cloche n°3** pour un coût de 1.395,30 euros ttc, réalisé par l'entreprise BODET.

Rue d'Ormes :

Reprise du **trottoir au droit du passage-piétons** par l'entreprise LAC pour un montant de 3.040,44 euros ttc.

Installation de deux pompes à chaleur :

Dans le cadre du projet d'extension et réhabilitation du bâtiment qui accueille la crèche, la « vieille » chaudière au fioul a été supprimée. Alimentant la crèche, et plusieurs appartements communaux, celui au-dessus de la crèche et celui en rez-de-chaussée rue de l'église.

Ils ont été équipés l'un et l'autre d'une PAC (**pompe à chaleur individuelle**). L'entreprise Conreaux est intervenue pour un montant de fourniture et de pose de 33.051,04 euros ttc pour lesquelles une subvention de 15.000 euros a été obtenue de la part du conseil départemental.

Pour la même raison, la salle des aînés dans le bâtiment sis 1 rue Saint-Martin s'est vue équipée de deux **radiateurs électriques**, dernière génération et d'un **système de régulation du chauffage**, pour un montant de 1.679,15 euros ttc. Installation confiée à l'entreprise Electricité E.GERARD.

Profitons de cette tribune pour remercier toutes les personnes élues et bénévoles qui donnent de leur temps pour que les travaux s'effectuent à moindre coût : Elagage des arbres, journée broya, chantiers peinture, gestion des décorations de Pâques et Noël,

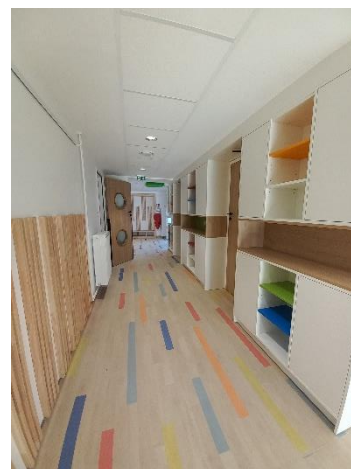
Ces remerciements s'adressent également à notre employé communal, Jean-Jacques RENAULD, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Merci à lui pour son travail et son implication sans faille depuis six ans au sein de la commune. Belle retraite en ce début d'année 2024.

Hubert GRANDURY, pour la Commission Travaux.

UNE CRECHE REHABILITEE ET AGRANDIE

En passant devant le numéro 6, on a pu constater durant tout l'été et encore cet automne, **une forte activité d'entreprises** dans le bâtiment qui accueille les locaux de la crèche, en pleine restructuration.

Le Conseil Municipal s'est penché dès 2020 sur le dossier de la crèche, un service « petite enfance » qui n'a plus à démontrer son utilité et qui participe à l'attractivité de notre village. Le groupe scolaire, les activités périscolaires et la crèche proposent ainsi aux habitants **un accueil des enfants dès 3 ans jusqu'à l'entrée au collège.**





La pandémie, puis les élections municipales ont décalé la mise en œuvre des études mais jamais les réflexions. **Dès 2020, l'exécutif municipal a demandé au C.A.U.E** (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), outil technique du conseil Départemental, de travailler un projet de restructuration de la crèche, intégrant les nouveaux besoins et normes actuelles notamment celles de la P.M.I (Protection Maternelle et Infantile).

Après une phase de recrutement, le **projet présenté par le cabinet Square Architecture à Nancy**, a consisté en une réhabilitation complète des espaces intérieurs tant pour les enfants que pour la direction et les personnels : une nouvelle distribution des espaces, la création d'un bureau pour la directrice, d'un espace personnel pour les agents, d'un lieu d'accueil permettant aux parents d'attendre au sec, sans compter la reprise totale des plafonds, sols et murs, du changement du mode de chauffage avec deux pompes à chaleur et un système de ventilation double flux.



A terme, la nouvelle crèche permettra **d'accueillir 22 voire 25 enfants contre 20 actuellement.**

Le chantier, d'un montant de 380.000 € HT, est financé par la commune avec l'aide de la C.A.F (Caisse d'Allocations Familiales), de l'Etat, à travers la D.E.T.R (dotation d'équipement aux territoires ruraux), du Conseil Départemental de M&M et la Région grand Est, **tous partenaires financiers. Soit 80% de subvention obtenus !**

Afin d'éviter une interruption du service, tant pour les enfants que pour le personnel de l'association qui gère l'établissement, **des modules techniques ont été installés sur le parking de la salle des fêtes pour maintenir le service durant toute la durée du chantier.** Le financement de cette opération a été pris totalement en charge par la C.A.F et la Communauté de Communes du Pays du Saintois.



Le chantier a débuté le 10 juillet 2023, avec une fin des travaux effective mi-décembre, permettant **une rentrée en janvier 2024, après la fin des vacances scolaires, dans les locaux entièrement rénovés et équipés.**

Pendant 6 mois, architectes, entreprises, mairie et crèche se sont affairés pour tenir les délais. A l'été, l'inauguration des locaux permettra de saluer et remercier toutes celles et tous ceux qui ont permis cette belle réalisation.

Le Maire, Jean-Marc BOULANGER.

LA FORÊT



La gestion durable de notre forêt était partagée jusqu'à cet automne et depuis un bon nombre d'années avec M. Ficher Dominique agent ONF.

Suite à la retraite progressive de celui-ci, et à notre demande, M. ARMANET, son remplaçant est venu nous rencontrer, accompagné de son responsable M. LARBIT.

Cet échange a permis de faire un point sur la vision de chacun, sur la situation actuelle de notre forêt, de son devenir et d'aborder certaines problématiques comme la réussite de la régénération avec le climat actuel, les diverses maladies et la présence de la faune sauvage.

L'exploitation 2023-2024 se fera sur les parcelles 7 (environ 120 stères) et parcelles 14-15 (environ 200 stères).

Elles seront exploitées comme les années passées par le CFA de Mirecourt et Maxibois.

RECETTES année 2023		
Exploitation (n°26, 27, 28, 29, 30, 39, 40)	Chêne	3.297 €
	Frêne	23.263 €
	Divers	9.506 €
Affouages		4.630 €
TOTAL		40.696 €

DEPENSES année 2023	
Exploitation et débardage	8.431 €
Contribution à l'hectare et CVO	323 €
Assistance technique	3.574 €
ONF frais de gardiennage	11.874 €
TOTAL	24.202 €

Jean-Philippe THOMASSIN, pour la Commission Bois et Forêt.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PULLIGNY

L'année 2023 restera, pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de Pulligny, une année charnière et « historique » avec la future prise de compétence « Eau » par la Communauté de Communes du Pays du Saintois.

En effet, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015) a confié de nouvelles compétences aux Communautés de Communes, et notamment, entre autres, la compétence « Eau – Assainissement ».



Dans cette perspective, la C.C.P.S. a conduit une étude de gouvernance sur la compétence « Eau » et les conclusions autorisent cette dernière à engager sa prise de compétence, par anticipation, dès le 1^{er} Janvier 2024 ; la date butoir, fixée par la législation, étant le 1^{er} janvier 2026.

Après identification des gestionnaires « Eau » présents sur le territoire de la C.C.P.S., cette même étude a préconisé de s'appuyer sur le Syndicat Intercommunal des Eaux de Pulligny, considérant que ce dernier apparaît le plus à même d'assurer une gouvernance la plus appropriée, tant sur le plan technique que financier.

C'est ainsi que le Comité Syndical du 11 Juillet 2023, après délibération, a voté (à l'unanimité) pour une prise de compétence de la CCPS, fixée au 1er janvier 2024.

Pour toutes les communes du territoire de la C.C.P.S. ne faisant pas partie du S.I.E.P., cette dernière a demandé au syndicat d'étendre son périmètre, pour une meilleure gestion de la ressource en eau, de la distribution et sécurisation de l'approvisionnement.

C'est ainsi que 13 communes du territoire de la C.C.P.S. , actuellement non adhérentes au S.I.E.P., vont rejoindre, au 1er janvier prochain, les 47 communes déjà présentes.

Ces 13 communes sont :

Laloeuf - Thorey Lyautey - Ognéville - Vézelize (pour 2/3, 1/3 faisant déjà partie du S.I.E.P) – Vaudémont - They sous Vaudémont - Dommarie Eulmont – Gugney - Forcelles sous Gugney - Fraignes en Saintois – Bouzanville – Diarville - Neuwiller sur Moselle.

auxquelles s'ajoute la commune de Vandeléville, actuellement rattachée à la Communauté de Commune du Pays de Colombey et du Sud Toulinois mais adhérente depuis de nombreuses années au syndicat du Gueulard, devenu partie intégrante du S.I.E.P.

L'entrée de ces 13 communes nécessite le lancement d'une consultation pour des prestations de service afin d'assurer, à compter du 1^{er} janvier 2024, l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau, jusqu'ici confiée aux communes ou syndicats (Syndicats du GUEULARD et syndicat de DIARVILLE, dissouts de par leur entrée au S.I.E.P).

L'intégration, et par incidence la représentation de ces 13 nouvelles communes au comité syndical, nécessite une refonte de ce dernier. Aussi, dès janvier 2024, les 60 communes adhérentes au S.I.E.P. se verront proposer d'élire leurs « nouveaux » délégués (sous « acceptation » de la Communauté de Communes) ; le nombre étant fonction du nombre d'habitants au sein de la commune, à savoir :

- de 1 à 500 habitants : 1 délégué communautaire
- de 501 à 2000 habitants : 2 délégués communautaires

Toutes ces informations, notamment celles concernant la représentation des communes (élections des délégués « communautaires ») et l'adhésion « administrative » des nouvelles communes adhérentes, **doivent être considérées comme « non officielles »** compte tenu du fait que la prise effective de compétence de la C.C.P.S. ne sera effective qu'au 1^{er} Janvier 2024, avec une période de transition nécessaire à la mise en place de l'organisation.

Dans cette attente, bonne et heureuse année à toutes et tous et n'oubliez pas



LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES FONTAINES DU MADON

A l'image du Syndicat des eaux de Pulligny, le Syndicat d'Assainissement des Fontaines du Madon, qui regroupe 4 communes (Benney, Lemainville, Ormes et Ville et Saint Remimont) vit ses deux dernières années d'existence, dans l'attente de prise de compétence par la Communauté de Communes du Pays du Saintois et ceci, en conformité avec la loi NOTRe.

Nous allons donc profiter du temps restant pour faire en sorte que cette prise de compétence se passe au mieux, à l'image de ce qui a été fait au niveau de la compétence « eau ».

Pour ce faire, un certain nombre de travaux ont déjà été réalisés au cours de ces dernières années, à savoir :

- Reconstruction, en dur, du local de la station de Benney-Lemainville-Ormes et Ville (B.L.O.),
- Fermeture du local de la station de Saint Remimont avec pose d'une porte acier à fermeture 3 points,
- Télésurveillance des stations B.L.O. et Saint Remimont,
- Pose de caillebotis sur le canal d'amenée des eaux usées de la station de Benney (B.L.O) pour éviter toute dégradation de l'ouvrage béton, consécutive aux dégagements de sulfure d'hydrogène,
- Pose d'un avaloir à faible maille, en bas du fossé longeant la route de Benney à Lemainville, pour éviter tout entraînement de corps étrangers, à l'origine du « bouchage » de la canalisation enterrée rejoignant le ruisseau des Prés,
- Débouchage de la dite canalisation avec recalibrage du ruisseau pour éviter tout nouveau colmatage et potentielle inondation de la zone,
- Refonte de la cartographie des réseaux de nos 4 communes avec l'aide de **Meurthe et Moselle Développement 54**

et tous ces travaux, en complément des opérations habituelles de maintenance.

2024 sera tout particulièrement consacrée à l'étude de « l'encrassement » de nos réseaux avec un certain nombre d'opérations de curage systématique, sur les 4 communes, en focalisant sur les zones à faible pente. Des passages caméras sont également programmés en cas de doute

Expertise judiciaire sur la station de Benney-Lemainville-Ormes

Le nouvel expert nommé par le Tribunal de Grande Instance de Nancy (en remplacement du désistement du précédent) a rendu son pré-rapport d'expertise, en date du 30 avril 2023. Ses conclusions mettent principalement en cause :

- L'entreprise ayant posé la géomembrane, pour « défauts » de soudure,
- Le Maître d'œuvre, pour absence de « traces » de la réalisation des tests d'étanchéité après la pose de la géomembrane (à sec, en eau et en exploitation) ; tests devant être réalisés par une société « extérieure » ; la non étanchéité EFFECTIVE de la géomembrane ayant été constatée suite à un essai d'ennoyage, sous contrôle d'huissier ...

Nous sommes dans l'attente du rapport définitif et jugement du Tribunal

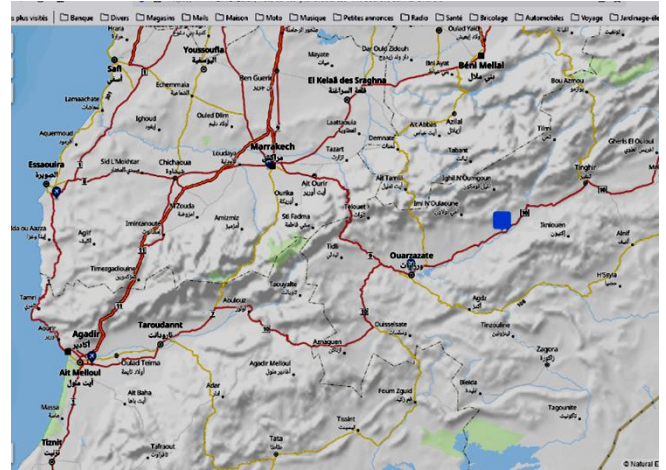
Me faisant porte-écrit des membres du Syndicat, je vous présente en cette nouvelle année, tous nos vœux de bonne et heureuse année 2024, pour vous-même, vos familles et amis.

François SIEBERT

COLLECTE SOLIDARITE MAROC

Dans le cadre de l'amitié qui unit Thorey-Lyautey au Maroc et plus particulièrement la ville de Ait Sedrate Sahl El Gharbia, le village et la Communauté de Communes du Pays du Saintois, ont souhaité mettre en place et coordonner une collecte de dons sur notre territoire.

En réponse à l'appel des organisateurs et pour faciliter la logistique, les points de collecte étant Tantonville et Thorey Lyautey (relativement éloignés de Benney), une collecte a donc été organisée au niveau de notre village le 23 septembre dernier ; l'objectif étant de récupérer des couvertures et le maximum de vêtements chauds (notamment des manteaux, et parkas), à destination des populations sinistrées.



Le succès a dépassé toutes nos espérances et les dons récoltés sont preuves que la solidarité et l'altruisme ne sont pas que de vains mots. Grand MERCI donc à tous les donateurs. En ce qui concerne les dons de vêtements autres que ceux mentionnés dans le flyer, que les donateurs soient rassurés, ils ont tous trouvé destinataire : l'association EMMAÛS de Vandoeuvre.



En ce qui concerne l'acheminement à destination des zones sinistrées, principalement situées en zones montagneuses avec un habitat dispersé à vocation rurale, il faut savoir que le « maigre » réseau routier existant a été détruit et que l'accès aux villages n'a pu se faire par les moyens traditionnels de type camion. C'est ainsi que l'on a pu voir des « caravanes » de mules, chargées de produits de première nécessité et conduites par des militaires, à destination des villages les plus reculés.



Le vrai bonheur découle du sentiment de paix intérieure et de contentement qui doit être atteint en cultivant l'altruisme, l'amour et la compassion et en éliminant la colère, l'égoïsme et la cupidité.

Dalai Lama

François SIEBERT.

LES RESTOS DU CŒUR

Comme l'an passé, le 10 novembre dernier, les élèves du regroupement scolaire de Benney, Lemainville et Saint Remimont ont participé au cross annuel, au profit d'une organisation d'utilité publique. Cette manifestation, à l'initiative d'Aline BACHMANN et de ses collègues, a pour objectif d'impliquer tous les enfants dans un effort collectif au profit, cette année, des restos du cœur d'Haroué.



Les enfants ont ainsi réalisé 1600 « tours de piste » ; pour les plus grands, autour du complexe scolaire (longueur : 270 m) et pour les plus petits de maternelle, autour d'un petit terrain « approprié ». Chaque tour rapportant 10 cts d'euro, 160 euros ont ainsi été récoltés, à la plus grande joie et fierté des « coureurs ». Sachant que la majorité des élèves couraient autour du complexe scolaire, la distance totale parcourue a été de **432 kms** soit près de **4.3 kms par élève** Pour l'anecdote, les enseignants ont été obligés d'arrêter quelques élèves de CM1 et CM2, faute de quoi, ils seraient encore en train de courir





Le 16 novembre suivant, en présence de tous les enfants, de Benney, de Michelle DUBELLOY (responsable des restos du cœur du centre d'haroué) et de Serge ROMAIN (président du S.I.S.), la directrice du regroupement scolaire a procédé à la remise d'un « gros » panier de victuailles, équivalent aux **160 €** gagnés par les enfants, en complément de plus de **130 kgs** de marchandise, collectés, par ces mêmes enfants, auprès de leurs familles.

Au plaisir de tous, cette petite cérémonie s'est terminée par la chanson des « enfoirés » de COLUCHE, brillamment interprétée par les enfants, petits et grands, tous réunis devant le « fruit » de leur effort.

Au nom, de tous les bénévoles et bénéficiaires du centre des restos du cœur d'Haroué, merci à Aline, merci aux enseignants, merci aux parents d'élèves et surtout aux enfants qui, par leur « courage », leur générosité et solidarité redonnent un peu d'espoir en ces moments quelque peu « difficiles ».

La valeur d'un homme tient dans sa capacité à donner et non dans sa capacité à recevoir (A. EINSTEIN)

François SIEBERT.

LE COMITE DES FÊTES

Ce fut un plaisir cette année d'accueillir de « nouvelles têtes » au sein de notre belle équipe de bénévoles. Fort de ses anciens, habitués aux diverses manifestations proposées au sein du village, le Comité des Fêtes est ravi de voir de nouveaux bénévoles intégrer le groupe pour renforcer les rangs.

Ainsi, nous avons pu proposer au cours de l'année diverses animations.

Tout d'abord la traditionnelle **soirée théâtre**. Elle a eu lieu le vendredi 31 mars à la salle André Moitrier. Cette année la petite troupe Haraucourtoise a présenté « Et Dieu Créa les Fans », une comédie un peu déjantée qui a bien plu à la salle comble.



Ensuite a eu lieu la **chasse aux œufs** à St Remimont pour le plaisir des plus petits à l'occasion de Pâques.



Le 18 juin, Benney a fermé ses portes à la circulation pour voir s'installer le **vide grenier** dans la grande rue et sur la place de la fontaine. Soixante-dix exposants, dont près de quarante habitants du village, ont exposé ce jour-là. Le beau temps, la présence des chineurs et des visiteurs, ainsi que la bonne humeur et le dynamisme des bénévoles ont fait de cette journée une belle réussite.



Puis le 13 juillet, Benney a célébré la **fête nationale**. La soirée, avec apéritif, repas et soirée dansante, a à nouveau attiré petits et grands pour ce beau moment de festivités.



Pour septembre, le comité des fêtes avait travaillé sur l'organisation d'une nouvelle manifestation, une **Fête d'Automne**, qui malheureusement n'a pu avoir lieu. Cette dernière est reprogrammée pour septembre 2024.



La Marche de nuit s'est déroulée le vendredi 6 octobre dans le cadre d'Octobre Rose et a vu, pour sa dixième édition, plus de 200 marcheurs au départ. Vin chaud, boissons fraîches, pain d'épice et brioche ont été proposés au cours de la marche. Puis de retour à la salle des fêtes, l'équipe de bénévoles s'est affairée pour servir la choucroute à près de 150 convives.



Et enfin, l'hiver venu, les plus jeunes ont pu recevoir la **visite de St Nicolas** et de son acolyte Père Fouettard le vendredi 8 décembre en fin de journée.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent et qui participent à ces manifestations, sans vous et sans les précieux bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie sans compter, tout ceci ne pourrait avoir lieu !



En espérant vous rencontrer nombreux lors des différents évènements que nous proposerons en 2024.

Gaëlle DUSSAUCY, pour le Comité des Fêtes.

LE SYNDICAT SCOLAIRE

La rentrée scolaire de septembre 2023 s'est bien déroulée, malheureusement nous constatons une baisse des effectifs : 130 élèves contre 138 en 2022. Cette baisse est générale dans tous les regroupements scolaires de la Communauté des Communes du Pays du Saintois.

Nous recensons pour 2024 le même nombre de prévisions d'inscription, en espérant que les constructions de Lemainville nous permettent de maintenir ou d'augmenter les effectifs.



Travaux réalisés et à venir :

Afin de protéger les classes de maternelle de la chaleur, des volets roulants extérieurs ont été posés.

Suite à une proposition de Sylvain MAILLARD de Lemainville, nous avons mis en place des stickers à divers endroits, contremarches d'escalier, entrées des classes, mappemonde géante sur un mur de maternelle. Merci Sylvain.



Après la pose de capteur de CO2 en 2022 nous devons réaliser une mise en conformité de la qualité de l'air intérieur (obligatoire au 01.01.2023). Une première évaluation menée par la Sté Qualiconsult démarrera en 2024.

Après contrôle par Qualiconsult des jeux extérieurs et intérieurs, il s'avère que la structure de jeu extérieur ainsi que les buts de Hand seront à remplacer rapidement. Une demande d'aide auprès de la CAF sera faite.



Une réunion des 12 syndicats ou regroupements scolaires de la Communauté des Communes du Pays du Saintois s'est tenue le 12 Octobre dans les locaux de Tantonville. Ces échanges constructifs nous permettent de connaître la problématique de chaque école et de chaque syndicat. Ils nous permettront de faciliter la mutualisation de certaines actions (groupement d'achat, restauration, transport, etc....)

Nous adressons nos remerciements à Josiane HEULARD et à Mariange SIEBERT pour leur aide dans certaines classes en début d'année. Merci également à Jean-Jacques RENAULD pour son dévouement et la qualité de son travail, nous lui souhaitons une très bonne et longue retraite. Merci aux ATSEM Isabelle MARECHAL et Stéphanie PERRIN, à Patricia BIGARE et à Christelle VIRION.

Les membres du Syndicat Scolaire se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une très belle année 2024.

Serge ROMAIN.

L'ÉCOLE

Une année à l'école...

Une nouvelle année se termine et c'est donc l'occasion de relater la vie dans l'école de notre village.

Environ 130 enfants sont scolarisés sur nos 6 classes, 2 en maternelle et 4 en élémentaire.

L'année 2023 fut celle de la reprise des activités à la normale après deux années mouvementées, pour le plus grand plaisir des enfants et des enseignants.

Voici un petit descriptif de quelques actions menées tout au long de l'année.

Juste avant les vacances de Noël, les enfants sont venus parés de leurs plus beaux pulls ou accessoires de Noël, une belle occasion de se retrouver autour de chants, de rires et de bons moments partagés avant de se quitter pour les vacances.



En avril, nous avons défilé pour Carnaval sous un soleil radieux et devant des parents ravis de voir tant de sorciers, fées, et autres supers héros réunis !



Les activités USEP au gymnase de Flavigny continuent de faire découvrir aux enfants de nombreuses activités comme les jeux de raquettes, le handisport, l'orientation, le cirque, les objets roulants ou volants et nous terminons ces cycles par une journée athlétisme sur le stade de Benney.

Les traditionnelles sorties de fin d'année ont conduit les enfants de la maternelle au centre équestre du Ménéil Saint Michel où les enfants ont pu soigner les animaux, les observer et être spectateurs d'un beau spectacle l'après-midi !





Les enfants de CP/CE1/CE2 sont partis à l'assaut de la forteresse de Châtel sur Moselle où le temps d'un jour ils ont vécu la vie des soldats, n'hésitant pas à donner de leur personne pour déjouer les nombreux pièges du fort. Ils ont également découvert l'art de la calligraphie qu'ils ont pratiqué avec dextérité !



Quant aux élèves des deux plus grandes classes, ils se sont rendus à la ferme de Woimbey dans la Meuse.

Et fin juin, nous avons renoué avec la tradition en organisant une kermesse dans la cour de l'école. Parcours, jeux d'adresse, de réflexion, tombola, dégustation de gâteaux et de boissons ont ponctué cette belle fin de journée...et d'année.



Nous pouvons également citer les sorties « découvertes de la nature », la fête du jour 100, les spectacles de fin d'année de certaines classes, les permis piétons, internet et cyclisme obtenus par les plus grands... toutes ces animations permettent aux élèves de s'épanouir au sein de notre belle école et d'y être acteurs à part entière.

Toute l'équipe remercie les communes pour leur implication, Serge Romain, président du Syndicat scolaire, pour son soutien sans faille, l'Association Belestre qui a soutenu les actions de l'école et que nous regretterons, et les parents qui nous ont accompagnés pendant les sorties ou qui sont venus lors des animations ouvertes aux familles.

Nous vous souhaitons de belles fêtes et une très bonne année 2024.

Aline Bachmann et l'équipe enseignante.

LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE

Péris'Cool

**Péris'Cool
C'est quoi ?**

L'association Péris'cool s'attelle à la gestion des activités Périscolaires et Extra-scolaires au sein du regroupement des trois communes : Lemainville, Saint-Remimont et Benney. Lors des temps scolaires, nous accueillons les enfants de la toute petite section au CM2 du lundi au Vendredi pour le repas de midi et proposons un accueil, plein d'activités et d'animations avant et après l'école ! Aussi, nous organisons des mercredis récréatifs : anniversaires, grands jeux ou encore activités manuelles ou pédagogiques, le mercredi, tout est permis !

Durant les vacances scolaires, nous sommes ouverts les premières semaines des vacances de la Toussaint, de février, de printemps, le mois de juillet et la dernière semaine du mois d'août. Nos plannings proposent de multiples activités destinées aux enfants de 3 à 11 ans



**Comment nous
rejoindre ?**

Par mail : periscool.parents@gmail.com
Par téléphone : au 03.83.47.10.39 ou au 07.68.98.30.58

Sur Facebook : Péris'cool Benney
Ou encore, c'est avec plaisir que nous vous accueillons Rue de l'écho à Benney !



**Péris'cool
C'est qui ?**



Conventionnée avec l'association Familles Rurales, Péris'Cool est dirigée par son Conseil d'administration présidé par M MERLIER Arnaud
Directrice FAGOT Alexia, en charge de l'équipe d'animation composée de Élodie, Deborah, Aurore, Isabelle, Léa et Caroline. Organise chaque jour la prise en charge des enfants et la mise en place des activités.

**L'avenir de
Péris'Cool ?**

Cette année l'équipe vous propose une activité art plastique

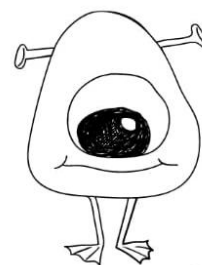
Péris'Cool propose également des animations et soirée à thème.
Petite modification cette année, nous avons changé de fournisseur de repas et somme désormais livrés par Ellor.



LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE

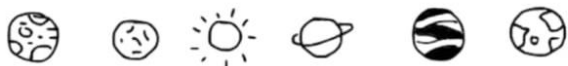


Planet'ados



Planet'ados c'est quoi ?

planet'ados est une association à but non lucratif, qui pour mission de proposer des activités aux adolescents à partir de la 6°. trois formules sont proposées 1 vendredi soir par mois et des semaines complètes pendant les vacances ! mais aussi des séjours vacances. Soirées à thèmes, grands jeux, sorties, repas... et bien plus encore au programme !



L'avenir de planet'ados !

Notre but dans le futur proche est de proposer de nombreux projets !!

- Pour cet été deux séjours vacances seront proposés
- On partage un peu d'art ! décoration peinture des murs de nos villages
- cette année nous allons proposer des soirées communication / sensibilisation sur le harcèlement scolaire, le cyber harcèlement et le secourisme.



N'hésite pas à rejoindre notre Instagram "planetadosbenney" pour être tenu au courant de toutes les manifestations. Tu peux également nous contacter à Peris'cool au 03.83.47.10.39 ou au 07.68.98.30.58 par mail a planetadosbenney@gmail.com. Pour toutes informations. Rejoins vite notre belle famille !!!

Comment nous rejoindre ?



LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE



Les **GLOBES TROTTERS**

Le Multi-accueil Globe Trotters est une structure d'accueil collective gérée par Familles Rurales Association Globe Trotters, association à but non lucratif, dont le siège social est situé au 6, rue Saint Martin à Benney.

Il propose un accueil collectif régulier, occasionnel et/ou d'urgence d'enfants âgés de dix semaines à 6 ans. Il a pour objectif de permettre aux parents ou responsables légaux de concilier vie familiale et vie professionnelle. Il a pour mission de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés, ainsi qu'à leur développement.

L'établissement a une capacité d'accueil de 20 places. L'accueil est assuré de 7h15 à 18h30, du lundi au vendredi

Les enfants sont accueillis et accompagnés tout au long de la journée par une équipe pluri professionnelle. De nombreuses activités et sorties leur sont proposées chaque semaine.

Multi Accueil "Globe Trotters"
6 rue St Martin
54740 Benney
03 83 53 29 67



LE CLUB DES ÂÎNES

Le club des aînés c'est un groupe constitué de jeunes et moins jeunes retraités du village ayant tous le même objectif : passer de bons moments ensemble à jouer à divers jeux. Ils se retrouvent une semaine sur deux, les jeudis après-midi d'Octobre à Mai, dans la salle dite « des aînés » au rez-de-chaussée du 1 rue St Martin.

Au programme, belotte et scrabble sont devenus une habitude, mais il y a possibilité de proposer d'autres jeux. Le club est ouvert à tous, il suffit de s'adresser à un des habitués ou bien en mairie pour avoir des informations.

L'ambiance y est très conviviale, ces après-midi sont des moments fort sympathiques lors desquels ils se retrouvent, prennent le temps de discuter et de prendre des nouvelles des uns et des autres. Chaque session se termine toujours par un goûter préparé à tour de rôle par les participants.

LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE



ASSOCIATION SPORTIVE LES MIRABELLES

De janvier à juin 2023, les séances de sport se sont déroulées dans une super ambiance où les adhérents se sont retrouvés tous les mercredis soir avec plaisir afin partager des moments de pilates ou de zumba ou de cardio-scuft.

L'Assemblée Générale, début juillet, a clôturé cette saison avec un bilan satisfaisant, tant du point de vue qualitatif des cours que quantitatif du nombre de participants. Mais, Magali nous a annoncé son intention de quitter, après 13 ans, le club pour des raisons strictement personnelles. Nous l'avons remerciée à la hauteur de ce qu'elle a apporté au club depuis toutes ces années. Et puis, nous nous sommes mises à la recherche d'un nouveau coach sportif. C'est mi-juillet que l'organisme GESAL nous a proposé une animatrice prénommée Fairy.

Celle-ci a pu commencer à dispenser le pilates, le cardio-dance et le renforcement musculaire à compter du mercredi 13 septembre et les activités ont repris normalement, après une soirée d'inscription, le mercredi 6 septembre à la salle des fêtes de BENNEY. Sur ce dernier temps, nous avons été victime de notre succès et nous avons enregistré plus de 60 % de nos adhésions.

Ces trois cours ont été très rapidement complets à la grande satisfaction des bénévoles du bureau : Sonia LEUILLIER présidente, Sandrine L'HOSTETE vice-présidente, Coralie THIBAUT trésorière et Betty BURGARD secrétaire. La distribution d'un flyer a favorisé une meilleure communication sur l'existence de notre club sur Benney et les villages environnants.

Aux vacances de Toussaint, Fairy a décidé de stopper sa collaboration avec nous et nous nous sommes remises alors à la recherche d'un nouvel animateur ; après des jours de stress et de très nombreuses démarches, nous avons pu reprendre le mercredi 22 novembre avec Amanda. De ce fait, nous avons signé un contrat pour cette embauche en collaboration avec le comité régional EPGV. L'association est ouverte à tous, hommes, femmes, adolescents à partir de 11 ans. L'adhésion est possible sur toute l'année. Vous devez être en possession d'une paire de baskets propres et d'un tapis sauf pour les cours de zumba ! Venez tester ces cours où règne la bonne humeur ! Une séance gratuite est offerte ! Vous pouvez nous contacter via la page Facebook « association les mirabelles ».



Bien sportivement.
Sonia, présidente de l'association

LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE

RANDO-CLUB DES TROIS VALLEES

En 2023, le Rando - club des 3 Vallées nous a permis de découvrir ou redécouvrir nos petits bourgs ruraux, nos agglomérations urbaines et nos belles contrées.

Des villages du Saintois aux villages de la CC3M, des portes du grand Nancy aux portes des Vosges, de Liverdun à Neuves-Maisons , de Beulotte saint Laurent (70) à Vagney (88), de Réchicourt le Château à Vic sur Seille (57), du Val d'Ajol (88) à la Madine (55)... nous apprécions les paysages lorrains accompagnés de nos guides .

Le calendrier des marches est envoyé aux adhérents par messagerie. Nos sorties ont lieu le mercredi (2h à 3h30 de marche suivant la saison) et le jeudi après-midi (2h de marche). RDV au point de départ et début des randos à 14h.



Du printemps à l'automne 2 vendredis par mois, nous randonnons à la journée (15 à 20 km) avec pique-nique ou restaurant.

En juin, nous nous retrouvons en grand nombre pour notre assemblée générale annuelle suivie d'un repas barbecue partagé dans la bonne humeur. En septembre, sous une météo estivale, une quinzaine de randonneurs ont sillonné la région de Verdun durant 3 jours à la découverte des Eparges, les champs de batailles ,des forts , du site de Douaumont et de la visite de Verdun.

En décembre après une petite rando matinale et vivifiante , les marcheurs se retrouvent à la salle des fêtes de Benney autour d'une bonne table pour clôturer l'année avant les fêtes .



La randonnée est une activité physique très prisée pour le bien-être de soi, la convivialité entre tous et pouvant être pratiquée par tous (ou presque). Car ici, pas de performance, mais l'envie de se retrouver et d'échanger sur nos chemins lorrains.

Si vous désirez nous rejoindre, vous avez la possibilité de tester 1 fois ou 2 nos groupes (allure, difficulté, ambiance ..) avant de prendre votre décision. N'hésitez pas!! Ensuite, si cela vous convient, vous pourrez adhérer pour un tarif de 11 €/personne/an.



Contacts pour tous renseignements supplémentaires :

Fabienne GIRAUD (présidente) : tél 09 64 43 36 – mail : fabiennegiraud@orange.fr
Daniel MARLIER (vice-président): tél 06 88 08 05 41 - mail : daniel.marlier2@orange.fr

LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE

GROUPE SPORTIF HAROUÉ-BENNEY

Créée en 1961, le Groupe Sportif Haroué Benney permet aux jeunes et moins jeunes du secteur de pratiquer le sport le plus populaire en France qu'est le football.

Depuis maintenant plusieurs années, différentes catégories sont dans l'obligation de s'associer avec les clubs voisins, Tantonville et Vézelize, pour permettre de s'engager dans les différentes compétitions. Les terrains synthétiques et l'attractivité des clubs de la métropole du grand Nancy attirent de nombreux joueurs locaux et le GSHB en subit les conséquences.

Afin d'améliorer les conditions de jeu, le club a décidé de refaire le drainage sur les installations d'Haroué ainsi que la mise en œuvre d'un système d'arrosage automatique. Le GSHB applique les consignes conformément aux arrêtés préfectoraux et ce, en fonction des conditions climatiques.



Comme chaque saison, l'assemblée générale a clôturé la saison 2022-2023 avec son bilan moral, sportif et financier. Régis BERTHE, président, a fait un focus particulier sur la volonté d'avoir une image d'un club respectueux des adversaires et des arbitres. Le fair play doit caractériser le GSHB.

Comme depuis de nombreuses années, le club met tout en œuvre pour avoir des équipes dans toutes les catégories allant de la plus petite (U6) à la plus ancienne (vétérans), et ce qui fut le cas pour la saison passée et cette nouvelle saison.

Jean Marie RUCHE encadre une nouvelle fois les jeunes footballeurs les mercredis après-midi sur les installations de Benney. Son expérience et sa passion de transmettre est très appréciée des jeunes joueurs.



Concernant la catégorie U9, le club n'a pas trouvé d'éducateur disponible pour cette saison, c'est Michel GABRIEL, entraîneur de l'équipe première, qui s'est proposé pour assurer les entraînements. Il est important d'assurer la formation de nos joueurs pour que par la suite, ils viennent grossir les rangs de l'équipe fanion du club.

Jean Louis PETIT, qui assure comme depuis de nombreuses années l'organisation des plateaux débutants.



Robert DELEAU qui gérait la catégorie U10-U11 a décidé d'arrêter et là aussi, la difficulté de trouver un éducateur, c'est Michel GABRIEL qui prend cette catégorie, toujours soucieux de proposer aux enfants une activité footballistique. Comme pour les U9, entraînement sur les installations de Benney.

La catégorie U12-U13 est entraînée par Fred COLLIN et Jérôme GUERRE, duo en place depuis maintenant quelques années. Leur volonté de faire évoluer le niveau footballistique, ils organisent régulièrement des événements avec leurs joueurs.

La catégorie U14-U15 est gérée par Quentin GUZZETTI, Hugo ROYER et Mateo USUNIER, 3 joueurs senior du GSHB et qui s'investissent beaucoup pour transmettre leur passion du football.

Les entraînements sont faits sur les installations de Tantonville.

Les U18, réservoir de joueurs de l'équipe seniors pour les années à venir complète cette présentation. Les entraînements se déroulent les vendredis soirs avec Lionel CORNELIS.

Les bons résultats des années passées permettent à l'équipe d'évoluer en D1 et l'objectif étant le maintien au minima dans ce niveau de compétition.



Un travail commun avec les éducateurs des équipes de jeunes est organisé pour qu'il y ait un suivi de formation depuis la catégorie U11 jusqu'au U18.

Comme depuis plusieurs années, et compte tenu du nombre de licenciés senior, le GSHB compte 3 équipes seniors, deux font parties du niveau district et l'équipe première va tenter de remonter au niveau hiérarchique supérieur, la régional 2.

2 fois par semaine, Michel GABRIEL, qui a obtenu le BEF (Brevet d'entraîneur de football), Éric PEROUF et Benjamin FOOS sont présents pour les entraînements sur le stade de Benney et assurent l'accompagnement des joueurs dans les différentes rencontres les dimanches.

La reprise a eu lieu depuis fin juillet avec l'arrivée de 6 renforts et des joueurs qui se sont parfaitement intégrés.

L'équipe vétérans clôt cette présentation, et une entente a été faite avec les clubs de Tantonville et de Vézélise afin de permettre aux 3 équipes d'avoir un effectif suffisant chaque dimanche.



Fort de ces 62 ans d'existence, les dirigeants, entraîneurs, bénévoles; parents mettent tout en œuvre pour porter haut les couleurs du club et permettre aux enfants, adultes, de pratiquer leur sport favori dans les meilleures conditions.

Le club remercie la commune de Benney pour avoir pris à sa charge le coût des fournitures pour la rénovation des vestiaires. Le travail de peinture, nettoyage ayant été réalisé par les joueurs, dirigeants et bénévoles du club. De nouveaux luminaires LED ont également été installés par l'entreprise GERARD.

Les manifestations du 14 juillet à Haroué, les ventes de Mirabelles, le repas organisé par les amis du GSHB assurent l'équilibre budgétaire, et chaque année, il faut renouveler ces actions indispensables pour pérenniser le club et permettre aux jeunes de se divertir.

Le club est à la recherche de dirigeant ou bénévoles qui souhaiterait s'investir pour encadrer et entraîner.

Lionel CORNELIS.

LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE

LE MENIL ST MICHEL

La Halle des rêves équestres

La Troupe du Ménil Saint-Michel présente chaque mois dans sa salle de spectacle, unique dans le Grand Est, située sur le territoire de la commune de Benney, des spectacles équestres de haut vol.



Installée dans une ancienne halte fluviale située au bord du canal, sur le territoire de la commune de Benney, la ferme équestre du Ménil Saint-Michel permet de découvrir et de s'initier à toutes les disciplines ou presque de l'équitation (dressage, saut d'obstacles, voltige, travail en liberté, doma vaquera, dressage pour le cinéma ...).

Mais son originalité tient à ce qu'elle héberge sa troupe de spectacle, forte d'une vingtaine d'artistes (cavaliers, voltigeurs, cascadeurs, comédiens, danseurs, circassiens) pour couvrir toutes les disciplines de la piste. Si celle-ci se produit toujours très régulièrement hors de ses murs, elle dispose depuis 2018 de sa Halle de spectacle, sous laquelle est proposée chaque mois une création originale. Avec le soucis de se démarquer et de surprendre, comme ce fut par exemple le cas avec le spectacle « Dessine-moi un cheval », écrit en partenariat avec la Ligue Française contre la Sclérose en Plaques pour sensibiliser sur la maladie. Ou bien encore avec plusieurs créations autour du théâtre équestre, qu'il s'agisse d'« A bride abattue » en hommage à Molière, ou de « Cité cavalière » en écho au passé prestigieux de Lunéville et de l'un de ses écuyers passé à la postérité : Alexis L'Hotte. D'autres créations de prestige sont à venir, notamment avec le comédien Jean-Marc Barr, inoubliable héros du film « Le Grand Bleu ».



Pensée comme un lieu de rencontres, d'échanges, de formation, privatisable et modulable à la demande pour l'organisation d'événements en tous genres (salons professionnels, formations team building, mariages, rassemblements familiaux, associatifs...), la Halle, du fait de son renom de plus en plus grand, reçoit désormais au fil de sa saison, de mars à décembre, des productions et des invités de marque (Lorenzo, compagnie Max et Christophe HastaLuego, Mario Luraschi, Benoît Soumille, Roberdam, Vincent Liberator, Thierry Lhermitte...) venus de la France entière afin de faire découvrir au

public lorrain la diversité et la richesse du spectacle équestre. Une résidence d'artistes est d'ailleurs à la disposition de tous afin d'accompagner et favoriser la conduite et l'éclosion de tous ces projets artistiques.

Programmation complète, renseignements et réservations sur www.latroupedumenil.fr

Suivez nos actualités sur nos réseaux sociaux Facebook et Instagram. Votre contact : Loïc Godec au 06.82.99.89.



LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE

LE CULTE

Eglise vivante



En venant de Nancy, tournant à gauche au carrefour, la première chose qui se donne à voir pointée vers le ciel, c'est le clocher de Benney avec sa flèche et ses 4 clochetons haut de 45 mètres.

Une fois dans le village, on se rapproche de ce grand et imposant vaisseau de pierre dominant les maisons lorraines d'autrefois et les maisons modernes d'aujourd'hui.

Poussant la porte, après avoir traversé le porche, on se retrouve dans un vaste bâtiment clair et lumineux mesurant 34 m de long sur 12m50 de large.

Selon le temps et les heures du jour, l'ambiance varie; on passe d'une pénombre feutrée à une lumière douce et colorée, le soleil traversant les vitraux.

L'église commencée en 1849 sera officiellement finie entre 1857 (réception définitive) et les années 1860-65 (construction du clocher et de la sacristie). L'édifice est dans le plus pur style néogothique. La nef, s'élançant à 9m50, avec ses piliers sans chapiteaux et ses voûtes en ogive, donne une impression de vertige.

Ce bâtiment, vieux de 165 ans, malgré son âge, est toujours là bien vivant. et au service de la communauté. En effet, cette année l'église a été ouverte de nombreuses fois.



Tout d'abord pour les différentes cérémonies religieuses. Des messes, baptêmes, mariages, et funérailles y ont été célébrés, sans oublier la crèche visible en décembre, pendant tout le temps de l'Avent et de Noël.

Il y eut aussi des travaux d'entretien et de réparation.

Le chantier du remplacement des planchers du clocher a été préparé par Alexis et Marc-Antoine, qui ont évacué les gravats et «toutes les traces» laissées depuis des années par les pigeons... Ensuite Marc-Antoine de la société Bodet a posé deux planchers neufs, l'un au niveau de l'horloge et l'autre au niveau des cloches avec l'installation entre les deux d'une échelle métallique munie d'une rampe remplaçant celle en bois, d'époque...!

Quant aux cloches, au nombre de 3, vieilles dames nées en 1816, vestiges de l'ancienne église détruite en 1861, elles sont «chouchoutées» par Marc-Antoine: le battant de la petite cloche a été remplacé et tous les différents mécanismes ont été vérifiés. Suite à ces opérations, il faudra cependant penser pour l'avenir à remplacer le beffroi (ou charpente soutenant les cloches) bien vieillissant ainsi que le joug de la plus grosse cloche ayant déjà subi plusieurs réparations. Et peut-être poser une horloge de commande plus performante pour automatiser plus de fonctions, comme le réglage des cloches pendant la semaine sainte.



Enfin le vitrail de la rosace, endommagé, sera prochainement réparé.

Des visites organisées ou impromptues, une exposition d'ornements sacerdotaux anciens lors des journées du patrimoine, et la visite du photographe Patrick Escudero, qui inventorie tous les vitraux des églises de Meurthe et Moselle, ont aussi rythmé l'année.

Pour visiter l'église vous pouvez vous adresser à vos relais paroissiaux dont les coordonnées sont au tableau d'affichage, côté petite porte.

Sachez aussi que l'église peut être ouverte et mise à disposition, en en faisant la demande auprès de la paroisse, pour des concerts, des expositions, des conférences...



C'est ainsi que Dimanche 3 décembre dans l'église de Benney, Jean Marc Sivel nous a fait découvrir un instrument de musique original à la sonorité particulière mais bien agréable grâce à son vibrato, la scie musicale. L'acoustique de l'église a sublimé les morceaux interprétés. Quel bon moment !



Notre patrimoine doit vivre...

Mariange SIEBERT.



OBLIGATION DE RECOURS A UN ARCHITECTE

Pour les **permis de construire** et dans les cas suivants :

- Demande déposée par une personne morale (société, association, administration, ...);
- Construction pour autrui (exemple : vente);
- Construction nouvelle, extension ou modification d'une construction, si la surface de plancher(3) totale est supérieure à 150 m².

CONDITIONS POUR CONSTRUIRE UNE EXTENSION ENTRE 20M² ET 40M² AVEC UNE DP

Conditions cumulatives :

- Le projet porte sur une extension d'une construction existante;
- L'extension est située en zone U dite « Urbaine » d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU);
- L'extension porte sur une construction existante :
 - > Soit qui ne conduit pas l'ensemble des surfaces de la construction à dépasser 150m² de surface de plancher (3);
 - > Soit lorsque la construction initiale est déjà supérieure à 150 m² de surface de plancher (3).

(3) : somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment (déductions faites des surfaces des vides et des trémies et des aires de stationnement).

Création : CCMIM • avril 2023 • papier recyclé • crédit image : P. Toussaint

Petit guide de l'urbanisme

LES DÉMARCHES

- 1 Se renseigner sur les règles applicables au terrain en consultant le document d'urbanisme de la commune(1), soit :**
 - Sur le Géoportail de l'urbanisme www.geoportail-urbanisme.gouv.fr ;
 - Sur la cartographie de Terres De Lorraine Urbanisme (TDLU) carte : « consulter le cadastre » <https://cartographie.terresdelorraine.org/portail> ;
 - Auprès de la commune(1).
- 2 Compléter le formulaire CERFA, soit :**
 - Directement sur le Guichet Unique, en vous créant un compte « Particulier » <https://terresdelorraineurbanisme.geosphere.fr/> ;
 - En téléchargeant le formulaire sur le site www.service-public.fr (rubrique : Fiches pratiques par thème, Logement, Urbanisme, Autorisations d'urbanisme) ;
 - En retirant un formulaire papier en commune(1).
- 3 Déposer le dossier complet, soit :**
 - Sur le Guichet Unique, précité ;
 - En main propre aux horaires d'ouverture de la commune(1) ;
 - Par courrier LRAR à l'adresse de la commune(1).
- 4 Instruction du dossier**

La commune(1) va vérifier la complétude du dossier et la conformité du projet au regard du document d'urbanisme applicable.
- 5 Affichage sur le terrain**

L'autorisation devra être affichée (visible depuis le domaine public) pendant deux mois consécutifs minimum et durant toute la durée des travaux.

(1) : commune sur laquelle se situe le terrain d'assiette des travaux.

CONTACT TDLU

Mail service : accueil@tdlu.fr
Standard : 03 54 95 65 95

L'accueil téléphonique est ouvert les mardis et vendredis matin de 8h30 à 12h30, les lundis, mercredis et jeudis après-midi de 13h30 à 17h.

Des permanences sont proposées sur rendez-vous à Colombey-les-Belles, Neuves-Maisons et Tantonville.

Attention, les informations de ce document ont été adaptées aux enjeux du territoire de Terres de Lorraine Urbanisme Instruction (TDLU) et sont données à titre indicatif, elles ne peuvent en aucun cas se substituer à l'application stricte du code de l'urbanisme.

Vous trouverez également des renseignements utiles sur le site internet www.service-public.fr (rubrique : Fiches pratiques par thème / Logement / Urbanisme / Autorisations d'urbanisme).

QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?

Ces informations sont données à titre indicatif, elles ne peuvent en aucun cas se substituer à l'application stricte du code de l'urbanisme. Aussi, avant tout travaux, il est conseillé de se rapprocher de la commune(1) ou du centre instructeur pour en vérifier le cadre légal.

Serre :
Hauteur ≤ 1,80 m au-dessus du sol : dispensé ou DP(2)
Hauteur > 1,80 m et < 4 m et surface au sol sur une même unité foncière ≤ 2000 m² : DP
Hauteur > 4 m et / ou surface au sol sur une même unité foncière > 2000 m² : PC

Panneau photovoltaïque, fenêtre de toit, parabole, réfection de toit : DP

Construction nouvelle, abri à véhicule, garage isolé, pergola :
≤ 5 m² : dispensé ou DP(2)
> 5 m² et ≤ 20 m² : DP
> 20 m² : PC

Terrasse non couverte de plain-pied (tout type de matériaux) :
Sans surélévation, quelle que soit la surface : dispensé ou DP(2)
Surélevée ≤ 5 m² : dispensé ou DP(2)
Surélevée > 5 m² et ≤ 20 m² : DP
Surélevée > 20 m² : PC

Ravalement
Couleur identique : dispensé ou DP(2)
Changement de couleur ou installation d'un bardage : DP

Clôture, portail, portillon : dispensé ou DP(2)

Cabane, abri de jardin :
≤ 5 m² : dispensé ou DP(2)
> 5 m² et ≤ 20 m² : DP
> 20 m² : PC

Véranda, extension de l'habitation, aménagement de combles (si création d'un nouveau plancher) :
≤ 20 m² : DP
> 20 m² : PC (entre 20 m² et 40 m² voir au dos)

Bûcher à bois contre façade :
≤ 5 m² : dispensé ou DP(2)
> 5 m² et ≤ 20 m² : DP
> 20 m² : PC

Fenêtre, porte fenêtre, porte, volet, marquise, bloc climatisation/pompe à chaleur en façade ou en toiture : Création, remplacement, mise en peinture : DP

Mur de soutènement : dispensé ou DP(2)

Attention : les travaux dispensés de demande d'urbanisme doivent néanmoins respecter les règles d'urbanisme (sauf art. R.421-5, 6 et 7 du code de l'urbanisme)

(1) Commune sur laquelle se situe le terrain d'assiette des travaux ;

(2) En « droit commun » le projet est dispensé de demande d'urbanisme, sauf s'il modifie l'aspect extérieur d'une construction ou s'il est situé dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé où il sera soumis à DP. En dehors de ces espaces protégés précités, les clôtures et ravalements peuvent toutefois être soumises à DP par délibération.

Il conviendra de vous rapprocher de la commune pour déterminer avec plus de précisions votre situation.

DP : Déclaration préalable
PC : Permis de construire

PETIT GUIDE DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE

Petit guide de la déclaration préalable

LES DÉMARCHES

- 1 Se renseigner sur les règles applicables au terrain en consultant le document d'urbanisme de la commune(1), soit :**
 - Sur le Géoportail de l'urbanisme www.geoportail-urbanisme.gouv.fr ;
 - Sur la cartographie de Terres De Lorraine Urbanisme (TDLU) carte : « consulter le cadastre » <https://cartographie.terresdelorraine.org/portail> ;
 - Auprès de la commune(1).
- 2 Compléter le formulaire CERFA, soit :**
 - Directement sur le Guichet Unique, en vous créant un compte « Particulier » <https://terresdelorraineurbanisme.geosphere.fr/> ;
 - En téléchargeant le formulaire sur le site www.service-public.fr (rubrique : Fiches pratiques par thème, Logement, Urbanisme, Autorisations d'urbanisme) ;
 - En retirant un formulaire papier en commune(1).

- 3 Déposer le dossier complet, soit :**
 - Sur le Guichet Unique, précité ;
 - En main propre aux horaires d'ouverture de la commune(1) ;
 - Par courrier LRAR à l'adresse de la commune(1).

- 4 Instruction du dossier**
La commune(1) va vérifier la complétude du dossier et la conformité du projet au regard du document d'urbanisme applicable.

- 5 Affichage sur le terrain**
L'autorisation devra être affichée (visible depuis le domaine public) pendant deux mois consécutifs minimum et durant toute la durée des travaux.

(1) : commune sur laquelle se situe le terrain d'assiette des travaux

CLÔTURES

Mur, grillage, panneaux, portail, portillon



Plan de situation (DP1)

Situer le terrain dans la commune(1)



Plan de masse (DP2)

Situer la clôture et les éventuels accès sur l'unité foncière(2)

Plan des façades (DP4)

OU

Document graphique (DP6)

Soit :
- Dessin sur photo
- Photomontage
- Image de synthèse
- ...



Photo de près (DP7)



Photo de loin (DP8)



MODIFICATIONS EXTÉRIEURES

Ravalement, réfection de toiture, installation de panneaux solaires, modification ou création d'ouverture en façade ou en toiture



Plan de situation (DP1)

Situer le terrain dans la commune(1)

Plan des façades (DP4)

OU

Document graphique (DP6)

Soit :
- Dessin sur photo
- Photomontage
- Image de synthèse
- ...

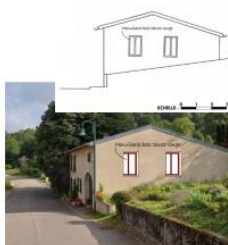


Photo de près (DP7)



Photo de loin (DP8)



ANNEXES ET EXTENSIONS

Abri de jardin, véranda, extension

Plan de situation (DP1)

Situer le terrain dans la commune(1)



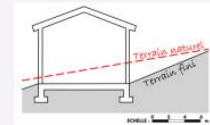
Plan de masse (DP2)

Situer le projet sur l'unité foncière(2), indiquer le mode de gestion des eaux pluviales et autres réseaux, si nécessaire



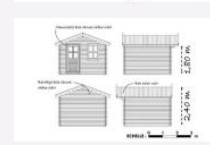
Plan en coupe (DP3)

Montrer l'implantation du projet par rapport au terrain naturel, si le profil du terrain est modifié



Plan des façades (DP4)

Représenter chaque face de la construction



Document graphique (DP6)

Soit :
- Dessin sur photo
- Photomontage
- Image de synthèse
- ...



Photos de près (DP7) et de loin (DP8), uniquement nécessaires si le projet est visible depuis le domaine public

La nature et la couleur des matériaux devront être indiquées sur l'une des pièces du dossier

Une échelle graphique devra obligatoirement apparaître sur le plan de masse (DP2) et sur le plan en coupe (DP3)(exemple : 0 1 2 3 m)

(1) commune sur laquelle se situe le terrain d'assiette des travaux

(2) l'unité foncière est constituée de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.



Jour de collecte des déchets, 2024.

Dans le cadre de l'adhésion à la société publique locale COVALOM pour tout ce qui concerne la gestion des déchets, l'organisation des tournées change.

A partir du 1er janvier 2024 : changement de jour de collecte pour 21 communes du territoire de la CCPS. **A Benney, le ramassage est avancé au jeudi donc les conteneurs devront être sortis la veille, soit désormais le mercredi soir.**

Jeunes diplômés 2023

Erwan JOUVIN Diplôme National du Brevet.

Lola COLIN Diplôme National du Brevet.

Quentin MULOT Diplôme National du Brevet.

Hanaé NGO Diplôme National du Brevet.

Ilona SCHEREFFER Diplôme National du Brevet.

Lilou SCHEREFFER Diplôme National du Brevet (2021).

Noa BRELLE Diplôme National du Brevet

Emma COLIN CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance



ETAT CIVIL

NAISSANCES

Livio SCHWING	le 15 septembre 2023	5, bis route de Crévéchamps
Elsa GROSDIDIER	le 15 novembre 2023	7, place de la fontaine
Lison WALTER	le 11 décembre 2023	25, rue de l'écho



DECES

Agnès LAMBERT FRANCOIS	le 28 janvier 2023	Nancy
Claude MARLIER	le 3 février 2023	49, grande rue
Claudine ROUX, née MOULIN	le 21 juin 2023	Rue d'Ormes
Madeleine NEIMARD	le 27 septembre 2023	15, rue du château d'eau



MARIAGE

Jean-Michel GROSDIDIER & Sandra FORGET	le 6 mai 2023	7, place de la fontaine
--	---------------	-------------------------



PACS

Jean-Christophe RENARD et Elodie SCHNEIDER	le 21 février 2023	13, place de la fontaine
--	--------------------	--------------------------

NOUVEAUX HABITANTS

Sandrine LAMBERT	4, rue de l'Echo
Kévin SIEBERT	2, au-dessus des auges
Éric SIMONAIRE	56, grande rue
Bruno, Laura, Romy et Lison WALTER	25, rue de l'écho

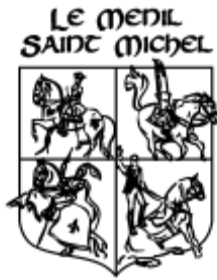


LES ARTISANS / ENTREPRENEURS DU VILLAGE

as.multiservices@free.fr

A.S. TVA 0%
MULTISERVICES
Votre satisfaction est une priorité

- Pose de revêtements (sols, murs)
- Installation de cuisine, dressing...
- Plomberie, sanitaire, carrelage
- Electricité



**Ferme Equestre
Le ménéil Saint-Michel**
Route nationale direction Charmes
54630 FLAVIGNY-SUR-MOSELLE
Tél : 03 83 26 73 38
contact@le-meni-st-michel.fr

ELIANE DIVOUX
artiste peintre
iconographe

2 rue des cigales 54740 Benney
0383258546 - 0685890055
www.artquid.com/artist/elleditliane
N° siret 42498026600029



St Georges
l'icône
sur bois de
tilleul
Création
d'après
une peinture
sur en Jordanie

ONGL IN
Diplômée Alessandro

Sandrine
Onglerie spécialiste en Nail Art

3 rue de la croix
54740 Benney
06 78 89 43 19

Facebook
Institut ongl in

plomberie-chauffage
couverture-zinguerie

Vinot
julien

Tél : 06 85 36 26 77
Email : jule.54@free.fr

EIRL vinot julien
2 rue de l'église 54740 benney

EGR Electricité Gérard

1 rue de la fontaine
54740 BENNEY

- Electricité Générale
- Chauffage électrique
- Alarme vol, Vidéo
- Motorisation de portail
- Interphone

06.76.07.54.90
egrnancy@sfr.fr



Aurélie Beuvelot

Naturopathe - Tridologue
Coach de vie

10, rue Saint Martin à Benney
ou en visio. Sur RDV.

06 76 62 02 98
naturopathe.coach@orange.fr

Les salines
54290 Crévéchamps

Horaires

Les Vendredis de 15H à 19H
Les Samedis de 10H à 12H et de 14H à 17H



Institut de Beauté
"Poudre et Paillettes"
7 rue de la Chapelle 54740 Benney
Sur rendez-vous au
06.19.43.59.53
Facebook: Institut de Beauté Poudre et Paillettes -54740 Benney

Naturopathe - Tridologue
Coach de vie
10, rue Saint Martin à Benney
ou en visio. Sur RDV.
06 76 62 02 98
naturopathe.coach@orange.fr



04, rue de l'Eglise
54740 BENNEY

03 83 25 55 56

06 09 94 72 97

pascal.beusse@wanadoo.fr

Assistance - Services - Sécurité - Confort

Coiffure à Domicile

Meylis Lacroix

le coup de ciseaux qui'il vous faut

54740 Benney

06 09 94 66 22

GARDE-MEUBLES
STOCKAGE
DIOGENE
www.stock-diojene.com
06.74.88.39.65

ENTREPRISE DIDIER E.

Location d'engins
Travaux pour particulier

12 rue des cigales 54740 BENNEY
TEL : 03.83.25.09.54
Siret 39464608700012 APE 4552A



Khémisa
COACH EN DEVELOPPEMENT
PERSONNEL CERTIFIE

07.56.83.24.86

khemissa@ma-solution-bien-etre.com
27 rue de l'Echo 54740 Benney

www.ma-solution-bien-etre.com

Animation de rue ou concert-spectacle

Musiques et chansons à écouter, fredonner, chanter...

06 51 80 70 19

aucoindelarue201@gmail.com

facebook.com/aucoindelarue201

Jean-Marc : guitare, scie musicale
Fabien : accordéon diatonique, saxo soprano, harmonica
Catherine : chant, guitare



Ecuries de propriétaires et cultures
céréalières. Lucille et Jérémy Marlier.

LES CONTACTS UTILES

MAIRIE

e-mail : Mairie-benney@wanadoo.fr
site : www.benney.fr
Tél : 03 83 25 00 89

Facebook : Commune de Benney
Instagram : [commune_de_benney](https://www.instagram.com/commune_de_benney)
Panneau Pocket : Benney - 54740

Ouverture du secrétariat

Mardi 10h30-12h & Vendredi 16h30 -19h

Permanence du maire et des adjoints

Vendredi de 17h30 à 19h00

ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes et location de la salle des fêtes :

Michelle Humbert : 03 83 25 06 08

Peris'cool & Planet'Ados :

03 83 47 10 39 / 07 68 98 30 58
periscool.parents@gmail.com
planetadosbenney@gmail.com

Les Globes Trotters : 03 83 53 29 67

globetrotters.benney@gmail.com

Les Mirabelles : 06 87 59 57 73

GSHB :

gsharoue-benney.sportsregions.fr

Rando Les 3 vallées :

daniel.marlier2@orange.fr

Ferme Equestre Le Ménil St Michel :

<http://www.le-menil-st-michel.fr/>

Ecurie Del Sol : Lucille et Jeremy Marlier.

06 85 31 38 54 / 06 42 18 73 50

LES ECOLES

e-mail : ce.0540233@ac-nancy-metz.fr

Maternelle : 03 83 25 56 12

Primaire : 03 83 25 58 97

Collège de l'Euron, Bayon :

03 83 52 48 13

Syndicat Inter-Scolaire :

Serge Romain : 06 43 82 08 09

SANTE

Urgences Médicale

Médigarde Lorraine : 08 20 33 20 20

Médecins

Maison de Santé d'Haroué
11 Ter rue du Maréchal de Beauvau
03 83 53 40 15

Maison de Santé du Chaubourot
Flavigny sur Moselle
2, rue du Doyen Parisot
03 83 26 70 14

Docteur Claude Petitjean
6, rue la fontaine à Voinémont
03 83 25 55 50

Infirmiers

Mmes Antoine, Munier, Toussaint
03 83 52 46 39
Mme Buchler et M.Laurent
03 83 25 39 40
Maison de Santé à Haroué

Dentistes

Marie Carpentier, 03 54 17 00 54
Maison de Santé à Haroué

Lange Philippe et Lecoanet Laëticia
68 rue de Nancy à Flavigny/Moselle
03 83 26 71 80

Masseur Kinésithérapeute

Mme Alexandra Hotte, 06 23 73 14 43
10, rue St Martin, à Benney

Orthophonistes

Mmes Thierry et Laurent
36, grande rue, à Benney
06 76 98 16 20 / 03 83 22 60 46

Naturopathe

Aurélie Beuvelot, Naturopathe-Iridologue
& Coach de vie. / Benney / 06 76 62 02 98

Sophrologue

Khémissa Louahem, Sophrologue & Coach
en développement personnel. Benney.
07 56 83 24 86

Pharmacies

Pharmacie de garde : 3237
Pharmacie Jalet, à Flavigny/Moselle
03 83 26 70 32
Pharmacie d'Haroué, à Haroué
03 83 52 40 04

AIDE

Garde d'enfants

Sandrine POTIER 06 62 87 64 56

Aide aux personnes âgées

A.D.A.P.A 03 83 52 49 29
ADMR 03 83 52 40 21

Assistance sociale

Maison départementale des Solidarités
(Vezelize) 03 83 26 90 12

AUTRES INFOS

Gendarmerie

Neuves-Maisons : 03 83 47 80 00
Haroué : 03 83 52 40 13 (après-midi)
Vézelize : 03 83 26 90 13 (matin)

Urgences

Pompiers : 18 - Samu : 15 - Police : 17
N° d'urgence européen : 112

Espace Emploi CCPS

21, rue de la gare- 54116 Tantonville
03 83 52 45 41

Ordures Ménagères

Ramassage le jeudi matin – dépôt la veille
au soir.

Tri sélectif sur les 3 sites : château d'eau,
salle polyvalente ou cimetière.

Gestion facturation / conteneurs :
CCPS Tantonville, 03 83 52 47 41

Déchetterie Tantonville

www.ccpaysdusaintois.fr/fr/dechetterie.html

Est Républicain

Michel.adam.est@gmail.com / 06 15 56 52 60

Transport Bus : Fluo Grand Est

<https://www.fluo.eu>

SAUR

Eau potable : en cas de fuite / coupure sur
la réserve : 03 55 66 45 01

TAXIS

FRANCOIS Morgane 06 82 99 64 52
FRANCOIS Guillaume 06 11 05 32 84
MARLIER Jérémy 06 62 18 73 50

BAR & EPICERIE

03 83 24 69 60
Lundi au jeudi : 7h-13h / 17h-20h
Vendredi au dimanche 7h-13h / 17h-21h